

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 57'640'000.- pour financer la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens

1 PRÉSENTATION DU PROJET

1.1 Préambule

Le présent EMPD a pour objectif de financer la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens.

En date du 24 avril 2012, le Grand Conseil a adopté le décret (EMPD 469) accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 7'260'000.- pour l'acquisition du terrain et un crédit d'étude de CHF 6'600'000.- pour financer les études relatives à la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens.

1.2 Expression des besoins

1.2.1 Historique

Le nombre total d'établissements secondaires supérieurs (gymnases et, lorsqu'elles constituaient des entités séparées, écoles supérieures de commerce) a passé de trois dans les années 1960 à onze actuellement, en comptant le Gymnase intercantonal de la Broye et le Gymnase Provence. Les points les plus importants de cette évolution et de cette planification peuvent être résumés de la manière suivante :

- jusque vers la fin des années 1960, le canton de Vaud comptait trois établissements secondaires supérieurs (les Gymnases de La Cité, du Belvédère et l'Ecole supérieure de commerce du canton de Vaud, à Lausanne),
- les années 1970 ont vu l'ouverture des Centres d'enseignement secondaire supérieur, devenus les Gymnases de Burier et d'Yverdon, ainsi que la création de nouveaux gymnases dans la région lausannoise,
- les années 1980 se sont caractérisées par l'ouverture du Gymnase de Nyon et la création, à Lausanne, de l'actuel Gymnase Auguste Piccard, le Gymnase du Belvédère et le Gymnase de Montbenon étant en contrepartie fermés,
- le Gymnase de Morges a été ouvert dans les années 1990, d'abord dans des locaux provisoires puis sur le site de Marcelin,
- les années 2000 ont vu l'ouverture du Gymnase intercantonal de la Broye, qui a accueilli ses premiers élèves en 2005,
- le 2 février 2010, le Grand Conseil accorde un crédit de CHF 8'000'000.- destiné à financer les travaux d'augmentation des surfaces d'enseignement des gymnases

- vaudois,
- le 15 janvier 2013, le Grand Conseil adopte le rapport du Conseil d'Etat en réponse au postulat Yersin et consorts demandant une planification à long terme des établissements du postobligatoire,
 - le canton de Vaud compte actuellement 455 salles de classe. Quelques travaux d'aménagement récents, et prévus d'ici à 2016, permettront d'atteindre le total de 465, sans considérer la création du CEOL.

1.2.2 Contexte

A la rentrée scolaire 2013-2014, le nombre d'élèves des classes des trois premières années des Ecoles de maturité, des Ecoles de culture générale et de commerce ainsi que les classes de quatrième année qui nécessitent une mise à disposition régulière de locaux se montaient à 10'735. Ce total réunit les 10'556 élèves qui suivent les cours de la première à la troisième année et les 179 qui sont inscrits en maturité spécialisée orientation pédagogie ou aux cours de la Passerelle Dubs de jour. Les élèves qui sont inscrits dans les autres formations de 4ème année n'occupent pas de salles de classe, parce qu'ils/elles rédigent un travail de maturité ou font un stage et sont suivi-e-s individuellement et ponctuellement par un-e enseignant-e de gymnase.

A cette même rentrée, les gymnases vaudois comptent 490 classes. L'effectif moyen est passé de 18 en 1950 à près de 22 aujourd'hui. Comme le montre les deux tableaux ci-dessous, la progression a été très forte depuis le milieu du siècle dernier et en particulier depuis le début des années 2000 (augmentation des effectifs de plus de 30% entre 2000 et 2013).

Le nombre de locaux actuellement disponibles se monte à 455 alors qu'il y a 490 classes. Ce déficit de 35 salles de classe est pallié par l'habileté des directions qui mettent en place des classes itinérantes qui n'ont pas de salle attitrée. Mais cette solution, outre le fait qu'elle n'est pas optimale du point de vue pédagogique, ne peut pas résister longtemps à l'augmentation des effectifs.

Tableau 1 : Evolution des effectifs et des classes des gymnases vaudois 1950-2013

Année	Nombre d'élèves	Nombre de classes
1950	1443	80
1960	1664	92
1970	2130	118
1980	3848	213
1990	5654	291
2000	6951	317
2005	8841	382
2006	9319	404
2007	9734	417
2008	10028	428
2009	10249	448
2010	10041	466
2011	10063	464
2012	10249	472
2013	10735	490

Cette croissance, essentiellement due à la pression démographique et à l'attractivité de la formation gymnasiale, va suivre le même rythme selon les projections établies en 2013 dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat rédigé en réponse au postulat du député Yersin et consorts demandant une planification à long terme des établissements du postobligatoire. Depuis l'adoption de ce rapport en 2012, les prévisions et les projections ont été affinées selon les deux axes complémentaires suivants :

- a. Les prévisions ont été ajustées sur la base de la réalité de la rentrée 2013. A cette date, il y a 10'556 élèves dans les trois premières années contre une prévision de 10'371 : soit un écart de 185. Afin de maintenir cette différence pour les prévisions futures, la DGEP a ajusté les projections des effectifs jusqu'en 2020 qui figurent ci-dessous (cf. tableau 3). De plus, la DGEP a également décidé d'intégrer dès 2013, dans le calcul des effectifs pertinents, ceux des classes de quatrième année qui occupent des locaux : 179 à la rentrée 2013. Soit un total de 10'735.
- b. Au vu des données de Stat-VD, il apparaît que, dès 2016, le secondaire 2 devra faire face à une augmentation des effectifs, notamment des élèves du gymnase. Sur la base de ces prévisions, la DGEP a estimé qu'à partir de la rentrée 2016, un afflux

supplémentaire de 300 élèves poursuivront leurs études au gymnase. Cette croissance a été estimée à 150 élèves en 2017 et les prévisions établies jusqu'ici ajustées en conséquence (cf. tableau 2 ci-dessous).

Le tableau 2 propose des prévisions d'effectifs jusqu'en 2020 et présente l'évolution des salles de classe disponibles en prenant uniquement en compte les travaux d'aménagement et de transformations prévus dans les gymnases vaudois sans considérer la création du CEOL. Ces travaux permettront une augmentation de 10 salles d'ici à 2015 par rapport à la situation de 2013 (455 salles). Il met également en évidence l'évolution du nombre de classes dites "itinérantes" sur cette même période.

Tableau 2 : Projections des effectifs 2013-2020 basées sur le rapport Yersin avec ajustements à la lumière de la rentrée 2013 et évolution du nombre de salles de classe dans la même période.
Etat au 3 avril 2014.

Année	Elèves	Classes	Salles	Classes itinérantes	Nouveaux locaux
2013	10735	490	455	35	
2014	10901	504	459	45	+ 4 : Fréminet, Provence, Nyon
2015	11041	512	465	47	+ 6 : GAP
2016	11495	530	465	65	aucun
2017	11752	543	465	78	aucun
2018	11779	546	465	81	aucun
2019	11808	544	465	79	aucun
2020	11966	552	465	87	aucun

Compte tenu de ce tableau, il apparaît que non seulement le CEOL est indispensable mais qu'il doit être impérativement mis en service en 2016 et non en 2017 comme prévu initialement. De plus, il est nécessaire de maintenir le Gymnase Provence et d'augmenter la capacité du Gymnase Auguste Piccard (GAP) par des constructions modulaires durables. Nous détaillons ci-dessous les effets positifs de cette triple mesure.

1.2.3 Ouvrir le CEOL en 2016, maintenir le Gymnase Provence et augmenter la capacité du Gymnase Auguste Piccard : trois mesures indispensables pour faire face à la forte croissance

Les gymnases vaudois accueillent actuellement 10'735 élèves réparti-e-s dans 490 classes d'Ecole de maturité et d'Ecole de culture générale et de commerce et de formations complémentaires (MSOP et passerelle DUBS de jour). La capacité actuelle des gymnases en terme de locaux se monte à 455. Les gymnases saturent et ne peuvent sans cesse augmenter le nombre de classes itinérantes. Compte tenu de l'ajustement des prévisions évoqué précédemment, il devient impératif d'ouvrir le CEOL en 2016 déjà. Mais sa seule ouverture ne suffira plus à absorber les effectifs prévus et cette mesure doit être combinée avec le maintien à long terme du Gymnase Provence et de constructions modulaires durables au Gymnase Auguste Piccard. Les tableaux, ci-dessous, présentent les effets combinés des travaux évoqués jusqu'en 2016, de l'ouverture du CEOL à cette date et du maintien des 18 salles de classe du Gymnase Provence.

Tableau 3 : Evolution des élèves et des classes 2013-2020 (avec maintien du Gymnase Provence et construction Gymnase Auguste Piccard)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Elèves	10735	10901	11041	11495	11752	11779	11808	11966
Classes	490	504	512	530	543	546	544	552
Salles	455	459	465	500	515	515	515	515
Classes itinérantes	35	45	47	30	28	31	29	37

Note : le Gymnase Provence comptera, à la rentrée 2014, 18 salles de classe. Il est prévu que le CEOL se remplisse en deux temps : 35 classes en 2016 et 15 en 2017 pour un total de 50 classes.

1.2.4 Effectifs moyens par classe

Relevons aussi que les conditions d'enclassement de ces quatre dernières années ont été péjorées, la moyenne du nombre d'élèves par classe augmentant comme explicité dans les deux tableaux ci-dessous. Une économie de près de dix classes est aussi réalisée.

Effectif des classes de 1M et 1C de 2010 à 2014 (art. 23 Rgy)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
classes < 20 élèves	33	7	10	0
classes 20 à 24 élèves	96	99	143	128
classes > 24 élèves	33	53	16	43

Effectif moyen des classes des gymnases vaudois de 2009 à 2015

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
effectif moyen	21.55	21.71	21.71	21.91

1.3 Bases légales

L'article 6 de la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS, RSV412) prévoit que les établissements d'enseignement secondaire supérieur – enseignement qui prépare aux études universitaires, aux formations spécialisées ou à la vie professionnelle (art. 1^{er} al.2 LESS) – sont à la charge de l'Etat.

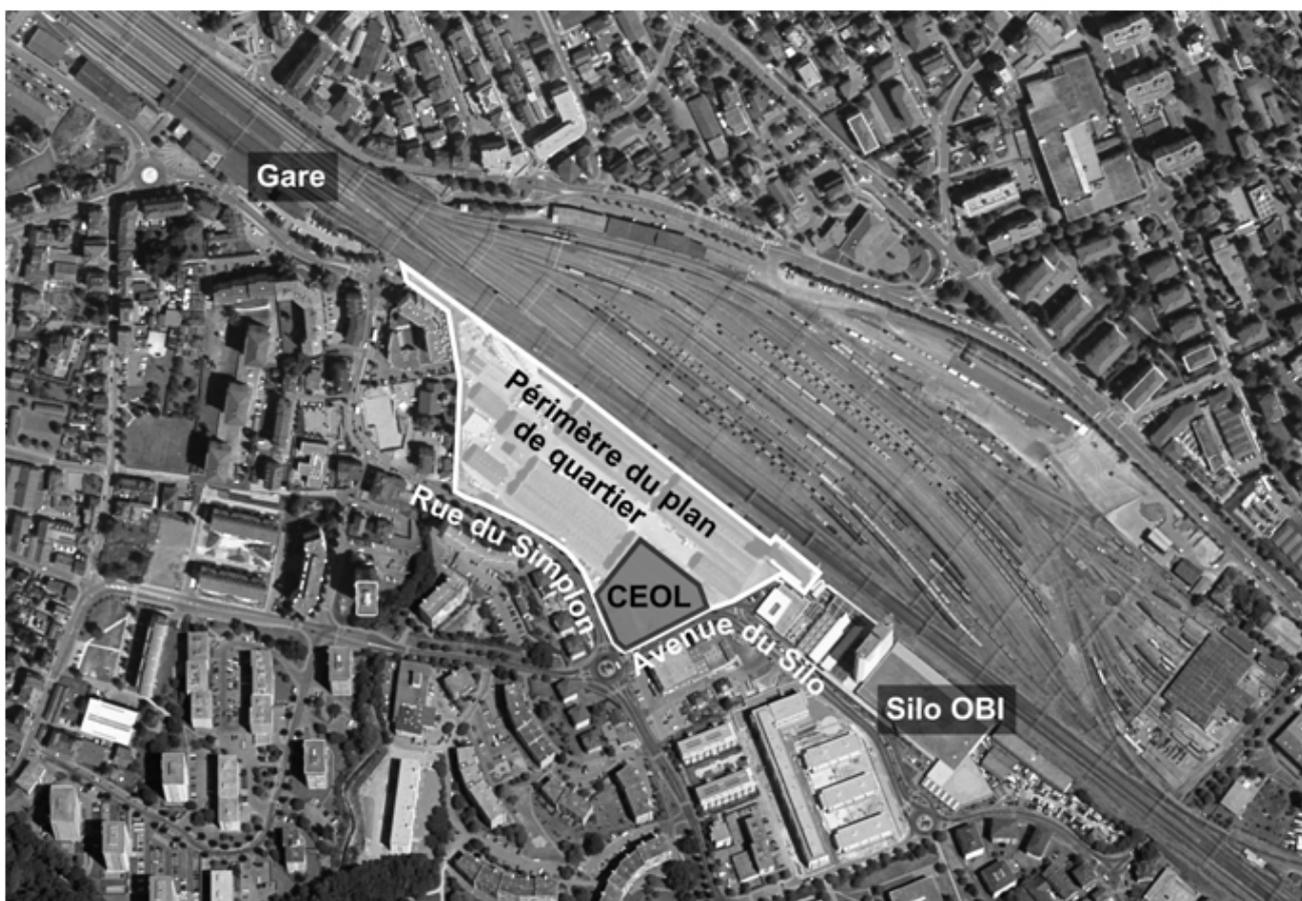
Selon l'article 10 de la LESS, les élèves porteurs du certificat d'études de la voie secondaire de baccalauréat sont admissibles en première année des Ecoles de maturité de nos gymnases.

De même, l'article 15 de la LESS précise que les élèves porteurs du certificat d'études de la voie secondaire de baccalauréat sont admissibles en première année des Ecoles de diplôme, les élèves porteurs du certificat de la voie secondaire générale sont quant à eux admissibles en première année pour autant qu'ils remplissent les conditions particulières fixées par le règlement. C'est l'article 81 du règlement des gymnases du 13 août 2008 (RGY, RDV 412.11.1) qui précise que ces élèves doivent avoir obtenu leur certificat avec au moins 14 points au total des évaluations de français, de mathématiques et d'une langue étrangère.

Les gymnases sont donc tenus d'accueillir tous les élèves qui remplissent les conditions précitées. Il n'y a jamais eu, dans notre canton, de numerus clausus ou de concours à l'admission. On rappellera en outre que la proportion des jeunes vaudois qui obtiennent la maturité gymnasiale se situe dans la moyenne des cantons romands.

1.4 Présentation du projet

1.4.1 Situation, plan de quartier et accès



Le projet s'inscrit dans le plan de quartier des Entrepôts, établi conjointement par les CFF, le SIPaL et la commune de Renens. Ce plan de quartier a fait l'objet d'une séance d'information à la population

le 26 août 2013, donnée sur place par des représentants des CFF, de la Municipalité et du Conseil d'Etat. La procédure n'a soulevé aucune opposition. Le plan de quartier a été voté par le Conseil Communal à l'unanimité le 12 décembre 2013 et légalisé au printemps 2014 par le Service du développement territorial de l'Etat de Vaud.

Le site du CEOL est situé à 450 m. de la gare de Renens, en direction de Lausanne. Il est bien desservi par les lignes de bus TL 32 et 33 à l'arrêt du Censuy. La commune de Renens prévoit de construire une passerelle sur la rue du Simplon, à l'extrémité Nord-Ouest du plan de quartier, pour le relier directement à la gare de Renens en 2018. Entre 2016 et 2018, les accès depuis la gare se feront soit en bus, soit par le trottoir de la rue du Simplon.

1.4.2 Terrain

Le terrain était auparavant propriété des Chemins de fer fédéraux suisses (CFF). Sa valeur a été estimée en mars 2011 à CHF 7'240'000.- par un expert mandaté par le SIPaL et les CFF. Ce calcul prend en compte les droits à bâtir offerts par le plan de quartier et non un prix vénal au m².

Le périmètre de la parcelle à acquérir a été établi en mai 2013 par le géomètre, d'entente avec les CFF et la commune. La surface a été définie à 5'277 m², soit 845 m² de plus qu'annoncé dans l'EMPD crédit d'étude. Ce changement de surface n'a néanmoins pas eu d'incidence sur le prix de vente, qui est resté le même.

La signature de la vente à terme du terrain a eu lieu le 20 août 2013, elle était conditionnée à l'entrée en vigueur du plan de quartier. L'achat définitif a eu lieu au printemps 2014.

1.4.3 Programme des locaux

L'étude de programmation a été menée de juin 2010 à mars 2011 par la commission ad hoc, qui a rédigé un rapport de programmation adopté par le Conseil d'Etat le 2 novembre 2011. Cette base a été utilisée pour le programme du concours d'architecture et d'ingénierie.

Le programme des locaux comportait initialement 40 salles d'enseignement polyvalentes pour le gymnase et 10 salles d'enseignement polyvalentes pour les filières commerciales de la formation professionnelle. A la suite du concours d'architecture, la DGEP a fait savoir qu'il n'y aurait plus d'enseignement professionnel dans cet établissement, que les 50 salles polyvalentes seraient affectées à l'enseignement gymnasial. Ceci a eu une influence sur l'organisation spatiale des salles de sciences, qui devenaient trop peu nombreuses pour le nombre d'utilisateurs. Une solution a été trouvée en faisant des salles mixtes qui peuvent servir à la fois d'auditoires et de laboratoires.

Les autres modifications programmatiques proposées par la commission de projet depuis le crédit d'études et adoptées par le Conseil d'Etat sont les suivantes :

- un box musique a été supprimé en faveur d'un second bureau d'informaticien
- la salle des maîtres de sciences a été réduite de 90 à 72 m²
- les locaux des enseignants ont été agrandis de 300 à 350 m² pour créer une salle de réunion et un vestiaire
- l'administration a été réduite de 420 à 385 m²
- l'aire sportive extérieure grillagée a été remplacée par un terrain de streetball ouvert
- le nombre de places deux roues est passé de 550 à 390, en respectant les exigences de la norme en vigueur
- les 5 places de parc livraisons / visiteurs ont été supprimées car le plan de quartier ne permet pas de places de stationnement en surface. Un parking souterrain dans le gymnase étant trop onéreux, des places de parc seront disponibles pour les visiteurs ou pour la location dans les parkings souterrains des bâtiments voisins construits par les CFF.

Le bâtiment servira également pour le Gymnase du soir, la passerelle Dubs (formation permettant de passer de la maturité professionnelle aux Hautes écoles universitaires) et l'Ecole de culture générale du soir. Trois salles de sport seront également réalisées afin de satisfaire aux besoins de l'éducation physique des élèves. Ces salles et l'aula seront utilisés également par les associations locales de la région le soir, les week-ends ou encore durant les périodes de vacances. Ce centre d'enseignement postobligatoire accueillera à terme quelque 1'300 élèves.

1.4.4 Octroi des mandats

Le maître d'ouvrage étant l'Etat de Vaud, la législation sur les marchés publics s'applique et règle les procédures d'attribution des marchés nécessaires à la réalisation du CEOL. L'importance du marché étant supérieure à CHF 8'700'000.-, il est soumis aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les marchés publics.

L'octroi des mandats s'est fait sur la base d'un concours d'architecture et d'ingénierie à un degré, en procédure ouverte, en respect de la législation relative aux marchés publics et en conformité avec le Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Le concours fut lancé le 15 mai 2012. Au terme du délai de dépôt, 21 projets furent remis. Tous furent admis au jugement qui débuta le 20 septembre 2012. Le 5 octobre 2012, le jury du concours a décerné le 1er prix à l'association de bureaux Dettling et Péléraux (architectes à Lausanne), Ingéni SA (ingénieurs civils à Lausanne), Weinmann-Energies SA (ingénieurs en installations CVCR à Echallens), H. Schumacher SA (ingénieurs en installations sanitaires à Savigny) et Cisé Sàrl (ingénieurs en installations électriques à Vevey). Le résultat du concours a été publié le 13 novembre 2012 dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud (FAO). Ce projet a répondu aux différents critères de jugement, notamment à celui du coût.

En date du 20 mars 2013, le Conseil d'Etat approuvait l'adjudication du mandat d'études et de réalisation aux lauréats du concours qui se sont organisés en un pool de mandataires régi par un contrat de société simple. Ce groupement est piloté par les architectes.

Le crédit d'études octroyé par le Grand Conseil en avril 2012 a permis de réaliser les prestations d'études, la demande de permis de construire et une partie des appels d'offres, afin de commencer le chantier immédiatement après la décision d'octroi du crédit d'ouvrage. Cette première phase d'études a fait l'objet d'un contrat avec les mandataires, un avenant à ce contrat sera établi pour la phase de réalisation du bâtiment.

1.4.5 Descriptif du projet

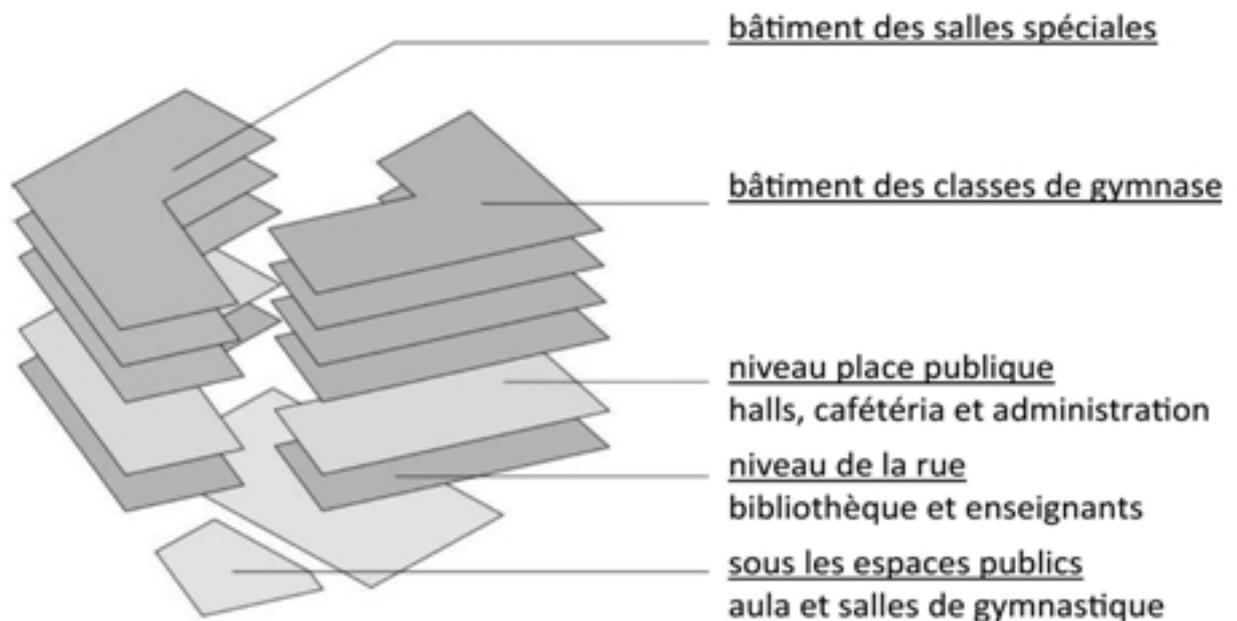
Dès décembre 2012, les mandataires ont développé l'avant-projet sous la conduite de la commission de projet. Cette phase a permis l'établissement d'un dossier comprenant le calendrier général de l'opération, un descriptif du projet et une estimation des coûts par CFC. Le rapport d'avant-projet a été adopté par la commission de projet et le comité de pilotage le 17 avril 2013.

Le projet définitif a été mené de mai 2013 à janvier 2014. Cette phase a permis la définition plus détaillée du projet, l'établissement des plans nécessaires à la demande d'autorisation de construire et l'affinage du devis. Le rapport de projet a été adopté par la commission de projet et le comité de pilotage le 24 janvier 2014.

Le CEOL est composé de deux corps de bâtiment reliés par une base commune. Il se positionne en front des rue du Simplon et avenue du Silo avec ses longues façades, alors que ses pignons s'accordent aux dimensions de l'intérieur du quartier et dessinent l'espace d'une place du quartier. L'articulation des deux bâtiments crée, d'une part, un espace au niveau de la rue marquant l'accès inférieur à l'ensemble scolaire et, d'autre part, une perméabilité par un large escalier assurant une liaison entre la place publique et la ville.

Les aménagements extérieurs définissent le préau et en grande partie la place du quartier des Entrepôts. Ils se situent sur la toiture de la salle de gymnastique et du foyer/aula. Le revêtement de sol est constitué d'un dallage en béton balayé, mis en oeuvre en quadrilatères de formes, de textures et de couleurs différentes.

Le programme des locaux est réparti sur huit niveaux. Le rez-de-chaussée inférieur, en relation avec les rue du Simplon et avenue du Silo, accueille les programmes accessibles également en dehors des horaires scolaires : la bibliothèque, les accès à l'aula et à la salle de gymnastique triple en sous-sol. Le rez-de-chaussée supérieur, en relation avec la place publique, accueille l'administration, la cafétéria et les accès aux salles de cours des étages supérieurs.



Les entrées principales des bâtiments sont au rez-de-chaussée supérieur, elles s'organisent au niveau de la place publique, abritées par les couverts des préaux. Dans les étages, les espaces de distribution alternent les vues vers la ville par les circulations verticales et vers la place par les espaces de travail ouverts. Deux ascenseurs assurent aux personnes à mobilité réduite l'accès à tous les niveaux.

Le système porteur du bâtiment est globalement constitué de planchers dalles supportés par des murs intérieurs et des murs de faibles longueurs en façade complétés par des sommiers de bords de dalle. Au rez-de-chaussée supérieur, une grande partie des murs est remplacée par des colonnes afin de dégager de l'espace. Le matériau de construction est le béton armé coulé sur place. Les fondations sont constituées d'un radier général avec des surprofondeurs linéaires et ponctuelles ainsi que des pieux aux endroits de fortes concentrations de charges. Des micropieux sont nécessaires sous le radier de la salle de gymnastique afin de reprendre les efforts dus à la poussée d'Archimède, les derniers mètres du bâtiment étant situés sous la nappe phréatique. La structure porteuse de la toiture de la salle de gymnastique est composée d'une dalle mixte, constituée d'une dalle en béton armé reposant sur des profilés métalliques.

Les murs intérieurs sont pour la plupart porteurs et en béton. Le doublage est ainsi inutile : le béton est laissé apparent, recouvert d'un simple bouche-pore. Les murs non porteurs séparant les salles de classes sont en béton recyclé apparent. A l'intérieur des classes, le moule du béton est lisse (coffrages métalliques) alors que dans les couloirs un coffrage en bois laisse ses empreintes. Ce sont les faux-plafonds phoniques des classes et des couloirs qui apportent la couleur aux espaces intérieurs.

Les façades sont en métal déployé, qui a l'avantage d'être léger, de protéger l'isolation et de bénéficier d'une certaine transparence qui laisse apparaître la couleur de l'étanchéité de façade. De plus, il

apporte lumière et vue dans les cages d'escalier, tout en maintenant une façade continue sans marquer les paliers intermédiaires. Le métal déployé est mis en place verticalement, permettant de jouer avec la transparence selon l'angle de vue.

Le projet permet d'ouvrir l'ensemble des vitrages des salles de classes. Il en ressort un rythme soutenu et régulier qui uniformise l'ensemble des façades. Ce choix engendre un coût plus élevé à la construction par rapport à de grands vitrages fixes, mais il en résulte un avantage non négligeable à l'exploitation, ce qui va dans le sens des notions de développement durable : toutes les fenêtres des étages des salles de classe peuvent être nettoyées depuis l'intérieur, sans avoir recours à une nacelle. Un dispositif de chicanes antibruit est mis en place sur certaines fenêtres, afin de pouvoir ventiler les classes pendant les heures de cours. Ce concept découle du trafic routier des rues longeant le CEOL et du choix de ne pas avoir recours au double-flux dans les salles de classe.

Dans un souci de minimisation du réseau de gaines dans les étages des classes, une solution mixte d'aération simple-flux et naturelle pour les salles de classe a été retenue. Le double-flux sera installé pour le reste des locaux ainsi que les locaux administratifs, la cafétéria et la bibliothèque.

Les besoins de chaleur du bâtiment seront assurés, dès 2017, par le raccordement au chauffage à distance CADOUEST de la ville via un échangeur de chaleur de 600 kW de puissance, placé en chaufferie située au 2ème sous-sol. Cette production de chaleur provient essentiellement de la récupération de chaleur dégagée par l'incinération des ordures ménagères. Elle est donc renouvelable à raison de 67% (33% d'énergie fossile). Les besoins de chaleur pour le chauffage se répartissent entre le chauffage statique des locaux, le réchauffage de l'air pour la ventilation double-flux et le chauffage de l'eau chaude sanitaire. Pour l'année scolaire 2016-2017, une chaufferie mobile provisoire sera installée pour assurer la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire du CEOL. Celle-ci sera alimentée par le réseau communal de gaz naturel. Les salles spéciales de chimie seront également alimentées en gaz naturel.

L'alimentation électrique du bâtiment est assurée par la mise en place par les Services industriels d'un nouveau transformateur qui est dimensionné pour alimenter l'ensemble du plan de quartier. Les installations d'éclairage seront réalisées au moyen de luminaires utilisant des sources fluorescentes et LED. En particulier, les classes seront équipées de sources fluorescentes avec sonde de luminosité et détection de présence. Une installation audiovisuelle spécifique est prévue, d'une part, pour l'aula et, d'autre part, pour la salle de projection.

Les toitures sont prévues pour pouvoir accueillir des panneaux photovoltaïques en superstructure. Les panneaux ne sont pas prévus dans le crédit faisant l'objet du présent EMPD, car des conventions sont en cours de préparation, dans lesquelles l'Etat mettra à disposition certaines de ses toitures, dont celle du CEOL, à des services industriels ou d'autres fournisseurs d'énergies, pour qu'ils y installent et exploitent des panneaux photovoltaïques.

Les appareils sanitaires et leurs installations sont équipés de composants d'économie de consommation d'eau. Leur fabrication ainsi que leur élimination ne nécessitent que peu d'énergie. L'eau chaude équipe seulement les installations absolument nécessaires. Les urinoirs sont prévus de type sans eau. Les lavabos situés dans les wc sont alimentés uniquement en eau froide.

Le projet optimise les questions énergétiques et écologiques dans le respect des contraintes du site et du programme des locaux. L'utilisation de systèmes passifs (matériaux de construction, isolation thermique, élément constructif de façade, revêtement des murs intérieurs, etc.) a été favorisée dans l'intérêt du bilan écologique. Le niveau d'éclairage naturel des classes et le bilan énergétique global ont été optimisés. Les aspects de durabilité ont été analysés pour l'ensemble du bâtiment en se basant sur les critères du label Minergie-Eco et l'outil d'évaluation Sméo.

Dans le choix des matériaux et du système constructif, les critères d'exclusion du label Minergie-Eco

sont respectés et les autres recommandations sont majoritairement remplies :

- exclusion des substances nocives pour l'environnement et les personnes : solvants, formaldéhyde, biocides, fibres en contact avec l'air ambiant. Des mesures de qualité de l'air intérieur seront effectuées après la fin des travaux,
- usage rationnel et parcimonieux des ressources : matériaux labellisés, choix des matériaux guidés par les ECO-CFC, emploi de béton recyclé, facilité de recyclage des matériaux utilisés, etc.,
- concept constructif élaboré de manière à favoriser l'entretien et le remplacement des éléments en fin de vie.

Le bâtiment du CEOL doit répondre avec un soin particulier au thème de la sécurité. Les choix de matériaux, la configuration des circulations et les installations techniques ont été définis de manière à couvrir les exigences en vigueur dans les domaines de la protection contre l'incendie, les accidents majeurs, les risques sismiques et les effractions. L'ensemble des mesures permettant de limiter l'existence de zones d'insécurité ont été prises. Les cheminements et aménagements extérieurs, parkings vélos et espaces publics sont sécurisés par la mise en place d'un éclairage approprié et non éblouissant. L'intensité lumineuse est adaptée au niveau de dangerosité et les zones d'ombre jouxtant les principaux points de passage sont restreints.

1.4.6 Appels d'offres

Une première série d'appels d'offres a été publiée le 17 décembre 2013. Ils concernent les travaux de démolition, de terrassement, le gros œuvre et les techniques.

Ces appels d'offres permettent une consolidation du devis avec 60% des soumissions rentrées au moment du vote du présent crédit d'ouvrage par le Grand Conseil. Les adjudications ont été faites en avril 2014, sous réserve de l'obtention du permis de construire et du vote du crédit d'ouvrage, de façon à pouvoir commencer les travaux dès l'obtention de ces derniers.

1.4.7 Permis de construire

La demande de permis de construire a été déposée à la Commune de Renens le 3 février 2014. Le permis de construire devrait être octroyé par la commune de Renens au plus tard en mai 2014 de façon à respecter les délais prévus pour une ouverture du CEOL à la rentrée d'août 2016.

1.4.8 Réalisation

Le chantier devra débuter en juin 2014 pour respecter les délais prévus pour une ouverture du CEOL à la rentrée d'août 2016. A cette fin, les démolitions ainsi que les aménagements des rampes de chantier et des collecteurs autour de la parcelle ont fait l'objet d'une demande d'autorisation distincte pour débuter en mars 2014 déjà. Le financement de ces opérations préparatoires est réalisé par les CFF, dans le cadre des équipements collectifs du quartier (voir chap. 1.5.2).

1.4.9 Kunst am Bau

La Commission artistique a souhaité que le choix de l'artiste et le concept de son œuvre soient définis relativement tôt dans le développement du projet du CEOL, afin que l'œuvre puisse interagir au maximum avec l'architecture. Elle a mis sur pied un concours d'animation artistique et a invité treize artistes suisses. Onze projets ont été rendus dans les délais. La présentation des artistes et les délibérations du jury se sont déroulées le 17 septembre 2013. Le lauréat du concours a été dévoilé le 28 octobre 2013. Il s'agit de Sophie Bouvier Ausländer avec sa proposition "Manières de faire des Mondes", un mur de livres sur le monde de l'art.

1.4.10 Ressources humaines

Depuis plusieurs années, les investissements annuels du Conseil d'Etat croissent régulièrement. La part des investissements consacrée au groupe immobilier étant passée de 46.7 à 106.5 millions par année (+128%) de 2007 à 2014, le SIPaL ne peut pas réaliser ces prestations supplémentaires sans augmentation de ressources. Le financement de ces effectifs supplémentaires se fait sous la forme de contrats de travail à durée déterminée (CDD) fixés pour la durée du projet, établis dans un premier temps pour quatre ans puis renouvelés.

Le financement de l'engagement d'une cellule de conduite de projet au SIPaL, chargée de conduire la planification et la réalisation du CEOL, a été couvert la première année par le budget de fonctionnement du DFJC, puis pendant trois ans par le crédit d'étude EMPD 469 voté le 24 avril 2012. Les CDD concernés arrivant à leur terme le 30 septembre 2015, il est nécessaire de les prolonger de deux ans par la présente demande de crédit afin d'englober toute la durée du projet.

Par ailleurs, en plus de la cellule de conduite du CEOL, la structure mise en place par le SIPaL doit être renforcée au vu de l'augmentation de 50% des investissements en 2013. Actuellement, les projets dans leurs phases initiales (planification et programmation) sont conduits par l'architecte cantonal responsable de la division Stratégie et Développement, alors que les phases d'études et de réalisation sont conduites par le chef de la division Architecture et Ingénierie. Au vu de l'augmentation forte du nombre de projets, cela nécessite, l'engagement de deux architectes adjoints pour appuyer et seconder les deux responsables de division.

Toujours, en raison de l'augmentation du nombre de projets et de la conduite des chefs de projet, il s'agit de renforcer l'encadrement de l'équipe et il en résulte la nécessité d'engager un architecte chef de section.

Cette même augmentation des projets nécessite que la section Management de Projet et Ingénierie soit dotée d'un ingénieur supplémentaire.

Enfin, les projets hors budget d'investissement doivent être conduits par un chef de projet d'envergure, poste inexistant actuellement.

Pour le CEOL, seul, le montant total demandé pour la conduite du projet, durant cinq ans, s'élève à CHF 710'000.- dont CHF 426'000.- octroyés par le Grand Conseil via le crédit d'étude voté le 24 avril 2012 et CHF 284'000.- sollicités au Grand Conseil via la présente demande de crédit d'ouvrage (CFC 5).

A cela s'ajoute le besoin en postes nouveaux de 5 ETP en CDD pour une durée de 4 ans pour un montant total de 3.5 mios (CFC 6).

emploi	nb ETP	type ETP	coût annuel	durée	total
<i>représentant MO</i>	0.7	CDD	112'000	2 ans	224'000
<i>secrétaire d'unité</i>	0.3	CDD	30'000	2 ans	60'000
<i>Architecte, adjoint division</i>	2.0	CDD	350'000	4 ans	1'400'000
<i>Architecte, chef de section</i>	1.0	CDD	175'000	4 ans	700'000
<i>Ingénieur, chef de projet</i>	1.0	CDD	175'000	4 ans	700'000
<i>Architecte, chef de projet</i>	1.0	CDD	175'000	4 ans	700'000
Total	6.0		1'017'000		3'784'000

Le suivi des engagements de ces postes se fera de la même manière que pour le Musée cantonal des Beaux-Arts.

1.5 Coûts et ratios économiques

En date du 24 avril 2012, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat un crédit de CHF 7'260'000.- pour l'acquisition du terrain (CHF 7'240'000.- pour l'achat et CHF 20'000.- de frais de notaire) et un crédit d'étude de CHF 6'600'000.- pour financer les études relatives à la construction du CEOL.

Les engagements au 11.02.2014 se montent à CHF 6'885'831.90 selon le décompte suivant :

- le crédit de CHF 7'260'000.- pour l'acquisition du terrain est engagé à hauteur de CHF 724'296.60,
- le crédit de CHF 6'600'000.- pour financer les études est engagé à hauteur de CHF 6'161'535.30.

1.5.1 Coût total du projet

Coût d'investissement chiffré par CFC (code de frais de construction) :

CFC	LIBELLE	DEVIS (HT)	%
0	TERRAIN	7'995'400	12.1%
1	TRAVAUX PREPARATOIRES	5'042'500	7.6%
2	BATIMENT	38'918'100	58.8%
3	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION	1'968'100	3.0%
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	1'083'300	1.6%
5	FRAIS SECONDAIRES	4'413'100	6.7%
6	CDD SIPAL	3'240'700	4.9%
9	AMEUBLEMENT	3'562'500	5.4%
TOTAL GENERAL HT		68'203'700	100.0%
DONT HONORAIRES		9'793'500	14.8%
TVA	arrondi 8.0%	5'298'300	
TOTAL GENERAL TTC ARRONDI		71'500'000	
EMPD no 469, décret du 24.04.2012		-13'860'000	
Crédit d'ouvrage		57'640'000	

Le montant total de l'investissement s'élève à CHF 68'000'000.- dont CHF 57'640'000.- font l'objet de la présente demande de crédit d'ouvrage, CHF 13'860'000.- ayant été octroyés par le Grand Conseil via l'EMPD no 469, décret du 24 avril 2012.

Indice de référence du coût des travaux : 137.8, octobre 2013. Les coûts des travaux indiqués dans le présent document sont basés sur des devis à l'indice de la région lémanique pour des constructions scolaires et pour des constructions d'immeubles administratifs. Ceci signifie que les éventuelles hausses de coûts se calculeront à partir de cette date et que ces montants entreront dans le décompte final de l'opération.

Coût résumé de l'investissement total (TTC) :

- coût du terrain (CFC 0) CHF 8'635'000.-
- coût de construction CHF 59'365'000.- (CFC 1 à 5 + 9)
- coût pour les CDD SIPAL (CFC 6) CHF 3'500'000.-
- Total CHF 71'500'000.-

1.5.2 Coût du terrain (CFC 0)

L'achat du terrain, avec les honoraires du notaire, est chiffré à CHF 7'260'000.- (voir chap. 1.4.2).

Les frais d'équipements collectifs du nouveau plan de quartier, de manière analogue au fonctionnement des syndicats d'améliorations foncières en terrains à bâtir, sont traités dans leur globalité pour être ensuite imputés aux propriétaires bénéficiaires des services, ceci au prorata des droits à bâtir pour chacun d'eux. La part de l'Etat est donc calculée sur l'ensemble du site. Les CFF se portent garants envers la Commune de l'exécution des travaux et leur financement. Par le biais d'une convention, les CFF seront remboursés de la participation de l'Etat de Vaud, en plus du prix du terrain. Le montant de cette participation est chiffré à CHF 800'000.-.

L'exploitation du CEOL doit débiter à la rentrée d'août 2016. Des chantiers d'infrastructures ferroviaires et de construction de bâtiments seront en cours à proximité immédiate, dans le cadre du développement du plan de quartier. Ces chantiers s'échelonnent, par lots, jusqu'au printemps 2021. Durant cette période d'environ 4 ans et demi de travaux, les nuisances subies par les utilisateurs du gymnase devront être réduites à un niveau aussi bas que possible. Des mesures sont prévues sur le bâtiment et son pourtour pour réduire les nuisances de bruit à l'intérieur du bâtiment et pour gérer les conflits d'accès entre le chantier et les utilisateurs du gymnase. D'autre part, il est prévu une chaufferie provisoire pour la première année, car le raccordement au chauffage à distance ne sera possible qu'en 2017. Ces mesures sont chiffrées à CHF 370'000.-.

Les études préparatoires ont été les suivantes : expertise géotechnique, planification urbanistique, ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM), approvisionnement énergétique, planification des équipements collectifs, expertise foncière et expertise mobilité. Le coût des études préparatoires, honoraires compris, est chiffré à CHF 205'000.-.

Le coût du terrain (CFC 0) revient au total suivant TTC :

- achat du terrain et frais de notaire	CHF 7'260'000.-
- coût de participation aux frais d'équipements	CHF 800'000.-
- coût des mesures pour la période 2016-2021	CHF 370'000.-
- coût des études préparatoires	CHF 205'000.-
Total CFC 0	CHF 8'635'000.-

1.5.3 Coût de construction (CFC 1 à 5 + 9)

Le projet tend vers une optimisation des coûts, d'une part, par le souci de rationalisation du SIPaL (l'enveloppe budgétaire prévoit des standards de construction inférieurs aux habitudes antérieures) et, d'autre part, grâce à la compacité du bâtiment, au choix des matériaux (matériaux résistants, pas de doublages, installations techniques apparentes) et à l'optimisation des installations techniques.

Le maintien du Gymnase Provence a un impact sur le coût de construction du bâtiment, puisque la non récupération du mobilier et des équipements d'exploitation du Gymnase Provence coûte la somme d'environ CHF 1 mio, comprise dans le budget présenté dans le présent EMPD.

Le coût total de construction du bâtiment CFC 1 à 9 est chiffré à CHF 59'365'000.- ce qui est inférieur au montant qui avait été estimé dans l'EMPD crédit d'étude (CHF 58'740'000.-) si l'on prend en compte le coût additionnel du mobilier non récupéré au Gymnase Provence, du fait de son maintien en activité.

1.5.4 Ratios économiques

Valeurs statistiques remarquables

CFC 2-3 coût / nb de salles polyvalentes	CHF 44'157'000 / 50 =	CHF 883'000.- / salle
CFC 1-5 + 9 coût / nb de salles polyvalentes	CHF 59'365'000 / 50 =	CHF 1'187'000.- / salle
CFC 2-3 coût / nb d'élèves	CHF 44'157'000 / 1'300 =	CHF 34'000.- / élève
CFC 1-5 + 9 coût / nb d'élèves	CHF 59'365'000 / 1'300 =	CHF 46'000.- / élève
CFC 2-3 coût / m2 surface de plancher (SP)	CHF 44'157'000 / 15'800 =	CHF 2'800.- / m2
CFC 1-5 + 9 coût / m2 surface de plancher (SP)	CHF 59'365'000 / 15'800 =	CHF 3'760.- / m2
CFC 2-3 coût / m3 volume bâti (VB SIA 416)	CHF 44'157'000 / 70'500 =	CHF 626.- / m3
CFC 1-5 + 9 coût / m3 volume bâti (VB SIA 416)	CHF 59'365'000 / 70'500 =	CHF 842.- / m3

En comparaison avec le coût du Gymnase intercantonal de la Broye, (CHF 82'920'000.- CFC 1-9 indexé) et de celui du Gymnase de Nyon (CHF 56'008'000.- CFC 1-9 indexé), les montants indiqués ci-dessus s'avèrent systématiquement plus économiques. Plus économique de 35 à 40% si l'on compare le coût par élève du CEOL au Gymnase intercantonal de la Broye et plus économique de 20 à 30% si l'on compare le coût par élève du CEOL au Gymnase de Nyon. Cela s'explique par une construction plus compacte et des standards de construction révisés. Le niveau des équipements est, cependant, comparable et assurera un fonctionnement conforme aux normes usuelles.

1.5.5 Risques financiers

Pollution : le site est vendu à l'Etat de Vaud par les CFF après démolition des constructions existantes hors sol. La dépollution du terrain est prise en charge par les CFF jusqu'à un montant plafond de CHF 1.5 mio. Plusieurs sondages ont été effectués, révélant notamment une zone contenant des hydrocarbures. Selon les estimations du géotechnicien, le montant convenu avec les CFF devrait couvrir l'entier de la dépollution, mais la réalité ne pourra être connue que lors des travaux d'excavation, la pollution étant généralement très localisée.

1.6 Planification

Phases	Délais
Début du chantier	juin 2014
Mise en service	août 2016

2 MODE DE CONDUITE DU PROJET

Le mode de conduite du projet, mis en place dans le cadre du crédit d'étude, répond à la Directive 9.2.3 (DRUIDE) concernant les bâtiments et constructions, (chapitre IV, Réalisation), dont les articles sont applicables.

Ainsi, le suivi du projet (contrôle financier, planification et maîtrise d'ouvrage) est assuré par la commission de projet nommée par le Conseil d'Etat en date du 2 novembre 2011, modifiée par le Conseil d'Etat en date du 5 juin 2013.

Cette commission fait valider ses choix par le comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat en date du 2 novembre 2011.

Le suivi financier s'effectuera selon les Directives administratives pour les constructions de l'Etat de Vaud, chapitre 7.10 (Suivi financier de l'affaire), dès l'obtention du crédit d'ouvrage.

3 CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET DU CEOL

3.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Cet objet est référencé dans l'outil comptable Procofiév sous le n° 200203 "CE ouest lausannois et sport" et dans l'outil comptable SAP sous le DDI n° 300215 "CE centre d'enseign. ouest lausannois".

En milliers de francs

Intitulé	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Total
a) Transformations immobilières : dépenses brutes	9'360	15'875	15'875	15875	57'640
a) Transformations immobilières : recettes de tiers					-
a) Transformations immobilières : dépenses nettes à charge de l'Etat					+
b) Informatique : dépenses brutes					+
b) Informatique : recettes de tiers					-
b) Informatique : dépenses nettes à charge de l'Etat					+
c) Investissement total : dépenses brutes	9'360	15'875	15'875	15875	57'640
c) Investissement total : recettes de tiers					-
c) Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat	9'360	15'875	15'875	15875	57'640

Les montants suivants nets sont inscrits au budget d'investissement 2014 et plan 2015-2018.

2014 CHF 15'000'000.-

2015 CHF 15'000'000.-

2016 CHF 15'000'000.-

2017 CHF 15'000'000.-

2018 CHF 1'317'000.-

Les montants seront mis à jour lors de l'établissement du budget d'investissement 2015 et plan 2016-2019.

3.2 Amortissement annuel

L'investissement consacré pour la construction du CEOL de CHF 57'640'000.- sera amorti en 25 ans ($57'640'000/25$), ce qui correspond à CHF 2'305'600.- par an, dès 2015.

3.3 Charges d'intérêt

La charge théorique d'intérêt annuelle pour l'investissement demandé, calculée au taux actuel de 5% ($(CHF\ 57'640'000 \times 5 \times 0.55)/100$), se monte à CHF 1'585'100.- par an, dès 2015.

3.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Le Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois permettra d'accueillir 50 classes de gymnase ainsi que le Gymnase du soir. L'ouverture de ces 50 nouvelles classes, permettant de répondre à l'évolution démographique dans l'enseignement gymnasial, nécessitera la création de 90 nouveaux postes ETP enseignants (hors plan de postes) base de calcul : 1,8 poste d'enseignant par classe.

Le personnel administratif et technique représentera, quant à lui, l'équivalent de 10.0 ETP, poste de directeur compris.

Pour le personnel administratif et technique, les postes seront progressivement inscrits aux budgets 2016 et 2017, puis en totalité dès 2018. Pour le personnel enseignant, 63 postes ETP seront inscrits au budget 2016 (5/12) et le solde de 27 postes ETP au budget 2017 (5/12), puis en totalité dès 2018.

La création de 90 nouveaux postes d'enseignants, en réponse à la démographie, entraînera des coûts annuels pérennes estimés à CHF 14'253'200.- (base 2014, salaire médian classe 13 + charges sociales).

La création de 10.0 ETP administratifs et techniques, entraînera des coûts annuels pérennes estimés à CHF 1'034'500.- (base 2014, salaire médian classe 15 pour le directeur, classe 7 pour 1 secrétaire de direction, classe 6 pour 3 secrétaires d'unité décentralisée, classe 9 pour 1 chef bibliothèque, classe 8 pour un bibliothécaire-documentaliste, classe 6 pour 1 opérateur audio-visuel, classe 6 pour 1 chef concierge et classe 4 pour 1 concierge, + charges sociales).

3.4.1 Tableau récapitulatif des coûts supplémentaires dus à l'augmentation de l'effectif du personnel

Intitulé	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Personnel administratif et techniques supplémentaires (ETP sur plan de postes)	9 (6/12)	9 (12/12) 1 (5/12)	10 (12/12)
Personnel enseignant (ETP, hors PP)	63 (5/12)	63 (12/12) 27 (5/12)	90 (12/12)
Charges de personnel administratif et technique	475'100	985'300	1'034'500
Charges de personnel enseignant	4'157'200	11'758'900	14'253'200
Total des coûts de personnel supplémentaires	4'632'300	12'744'200	15'287'700

3.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

3.5.1 Frais d'exploitation SIPaL (rubrique comptable 3120)

La construction du CEOL représentera des charges d'exploitation en frais de nettoyage, d'entretien technique, d'entretien des aménagements extérieurs et d'approvisionnement en chauffage, eau et électricité de CHF 1'250'000.- (base 2013) par an, qui seront inscrites au budget de l'Etat dès 2016 pour 5/12e, puis en totalité dès 2017.

3.5.2 Frais d'exploitation DGEP (groupe 31)

L'ouverture du CEOL aura également des conséquences sur les autres rubriques du groupe 31. Le calcul des montants se base sur la moyenne de trois établissements de taille similaire (Morges, Bugnon, Beaulieu). Cela représente un montant total de CHF 160'400.- pour 2016 (35 classes, 5/12) ; CHF 454'000.- pour 2017 (35 classes 12/12 et 15 classes 5/12) et CHF 550'000.- par an dès 2018 (50 classes 12/12).

3.5.3 Frais d'entretien (rubrique comptable 3144)

A l'échéance de la couverture usuelle de garantie de 2 ans des travaux de construction et sur la base des standards minimaux pour les travaux d'entretien appliqués par l'Etat de Vaud, des charges d'entretien de CHF 470'000.- (base 2013) par an seront inscrites au budget de l'Etat dès 2018 pour 5/12^e, puis en totalité dès 2019.

3.6 Conséquences sur les communes

Néant.

3.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

3.7.1 Environnement

La réalisation du CEOL sera en conformité avec les prescriptions du "Fil rouge" pour une construction durable. Le bâtiment correspondra au standard Minergie-Eco et s'approchera des performances du standard Minergie-P-Eco, excepté notamment pour les aspects du renouvellement d'air (voir chap. 1.4.5). Cette démarche est en adéquation avec les exigences d'exemplarité environnementale attendues dans les constructions de l'Etat.

3.7.2 Economie

Cet investissement répond à la nécessité d'agrandir les surfaces d'enseignement des gymnases vaudois pour accueillir un nombre croissant d'élèves des Ecoles de maturité et des Ecoles de culture générale et de commerce. Le projet de construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois permettra de couvrir les besoins du moment pour la région lausannoise.

3.7.3 Société

Le projet répond aux exigences de la formation supérieure voulue par les institutions fédérales et cantonales. Le projet offre ainsi la possibilité à une population d'étudiants accrue d'accéder à ce niveau de formation dans un cadre adéquat, avec pour conséquences une amélioration de l'attractivité de la région de l'Ouest lausannois et de la Ville de Renens en particulier. Il s'inscrit parfaitement dans le développement du tissu social et urbain grâce à sa proximité avec la ville et son accessibilité par les transports publics.

3.7.4 Synthèse

L'effet du projet sur les trois pôles du développement durable est globalement positif.

3.8 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Le projet proposé répond à l'Agenda 21 et à la mesure 4.4 – Favoriser les énergies renouvelables, ainsi qu'à la mesure 5.4 – Prendre en compte le facteur démographique dans l'action étatique.

3.9 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

3.10 Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD

3.10.1 Principe de la dépense

Le projet présenté dans cet EMPD découle de l'application des diverses bases mentionnées au chapitre 1.3 du présent EMPD. Les futurs aménagements proposés sont notamment indispensables pour répondre à l'accroissement des effectifs des étudiants. Par conséquent, la construction du CEOL telle que décrite dans le présent EMPD doit être considérée comme une charge liée.

3.10.2 La quotité de la dépense

En outre, le projet de construction envisagé constitue le minimum indispensable pour exécuter les tâches imposées par les dispositions légales cantonales, tant en terme de capacité d'accueil qu'au niveau des aménagements envisagés. En particulier, la réalisation du CEOL résulte de processus de mise en oeuvre du projet dans son entier, qui n'ont retenu que des solutions économiquement avantageuses et garantissent une exécution de qualité et durable à long terme. **La quotité de la dépense ne vise donc qu'au minimum nécessaire à l'accomplissement de la tâche publique** et doit être considérée comme **intégralement liée**.

3.10.3 Le moment de la dépense

Le chantier doit être entrepris dans les plus brefs délais pour respecter le calendrier général de l'opération, qui a pour objectif la mise à disposition du CEOL pour la rentrée scolaire d'août 2016. Cette réalisation répondra ainsi aux besoins en locaux d'enseignement dus à l'accroissement des effectifs d'étudiants.

Par conséquent, le Conseil d'Etat estime que les charges engendrées par le projet peuvent être qualifiées de liées au sens de l'art. 163 Cst VD.

3.11 Découpage territorial (conformité à DecTer)

Néant.

3.12 Incidences informatiques

Néant.

3.13 RPT (conformité, mise en oeuvre, autres incidences)

Néant.

3.14 Simplifications administratives

Néant.

3.15 Protection des données

Néant.

3.16 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

En milliers de francs

Intitulé	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
Personnel supplémentaire (ETP)			72.0	100.0	100.0	100.0	
Coûts de personnel			4'632.3	12'744.2	15'287.7	15'287.7	47'951.9
Frais d'exploitation SIPaL			520.8	1'250.0	1'250.0	1'250.0	4'270.8
Frais d'exploitation DGEP			160.4	454.0	550.0	550.0	1'714.4
Frais d'entretien					217.5	435.0	652.5
Charge d'intérêt		1'581.1	1'581.1	1'581.1	1'581.1	1'581.1	7'905.5
Amortissement		2'305.6	2'305.6	2'305.6	2'305.6	2'305.6	11'528.0
Prise en charge du service de la dette							+
Autres charges supplémentaires							+
Total augmentation des charges	0	3'886.7	9'200.2	18'334.9	21'191.9	21'409.4	74'023.1
Diminution de charges							-
Revenus supplémentaires							-
Total net	0	3'886.7	9'200.2	18'334.9	21'191.9	21'409.4	74'023.1

4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

PROJET DE DÉCRET

**accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 57'640'000.-
destiné à financer la construction du Centre d'enseignement
postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens**

du 9 avril 2014

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit de CHF 57'640'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*. Il sera amorti en 25 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 avril 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean